

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1271-2019

EST par les présentes donné, par la soussignée, Sophie Plouffe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 août 2019, a adopté le règlement suivant :

N° 1271-2019 Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement, de façon à modifier les annexes « A – Arrêts obligatoires » et « G – Règles relatives au stationnement sur les chemins publics »

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation, soit pour :

- l'ajout d'arrêts obligatoires sur différentes voies de circulation de la municipalité;
- l'interdiction de stationner en tout temps :
 - o du côté impair sur la rue des Bosquets, de la montée Masson à la rue du Grand-Bois;
 - o des deux côtés, sur toute la longueur de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7^e jour du mois d'août 2019

Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe



Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 7 août 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois d'août 2019.



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe